

Les aspects pratiques

pour votre séjour au centre de formation de Paris

accéder au centre de formation

Le centre de formation de l'INSET de DUNKERQUE à Paris est situé au siège du CNFPT

80 rue de reuilly 75012 PARIS (métro Montgallet ligne 8)

Pour déterminer ou imprimer votre itinéraire en métro,

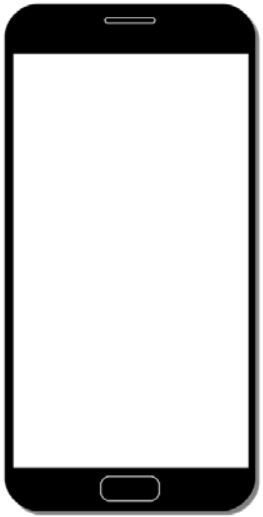
entrer les mots suivants dans un moteur de recherche

« itinéraire ratp »



Remboursement de vos frais

Le remboursement s’effectue par virement bancaire



Photographier votre RIB

Envoyez le à

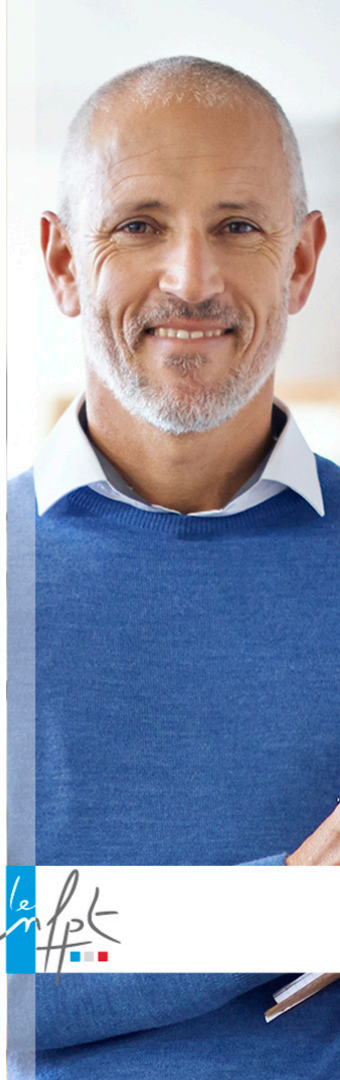


DepotRIB.InsetDK@cnfpt.fr

Si le RIB n’est pas **à votre nom**,
précisez le avant de le photographier

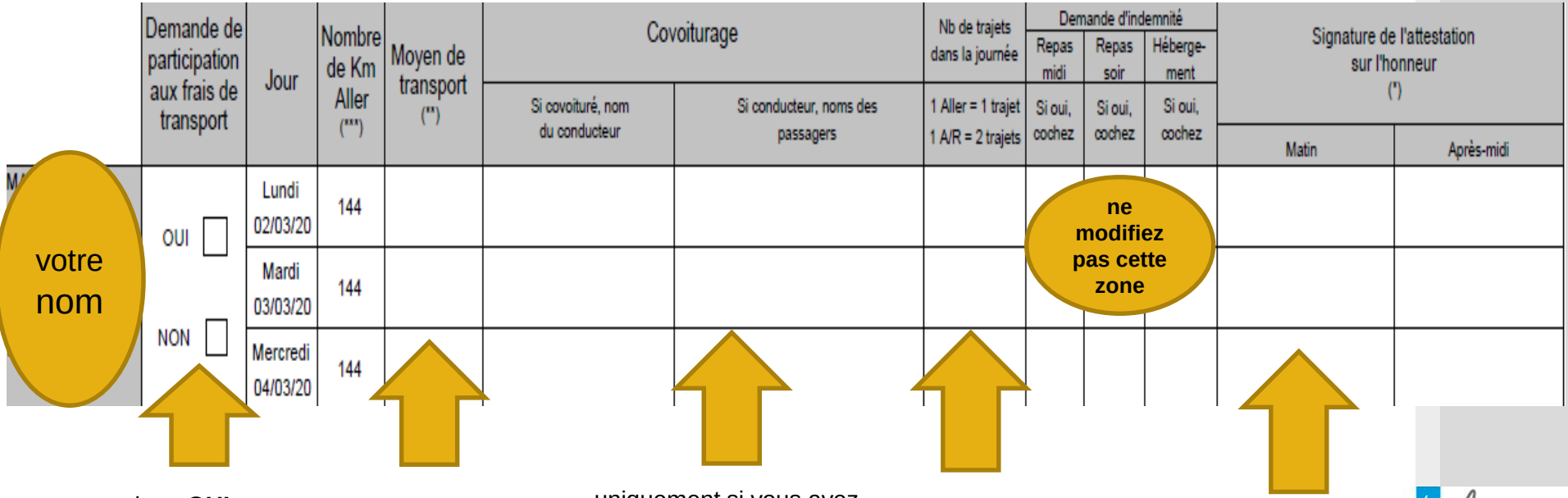


Pas de RIB = pas de remboursement, ni pour vous, ni pour le groupe



Remboursement de vos frais

Le remboursement est calculé <u>automatiquement</u> à partir de la fiche de présence signée matin et après-midi
Si vous ne demandez pas de remboursement de transport, cochez NON et signez chaque demi-journée



cochez **OUI**
si vous demandez le remboursement de votre transport

indiquez
votre moyen de transport
principal

uniquement si vous avez covoituré avec la plateforme mobistage du CNFPT

Indiquez
le nombre de trajet
pour chaque
journée

Signez
tous les jours
matin et après-midi

Vos remboursements de transports

Principe : la prise en charge financière évolue en fonction de la distance et du type de transport utilisé

Résidence de départ et d'arrivée : la distance est calculée à partir de votre résidence administrative, calcul Viamichelin, chemin le plus court

Distance minimale : la distance parcourue doit être supérieure à 40 km A/R entre votre résidence administrative et le lieu du stage*

Le trajet hôtel-lieu du stage n'est pas remboursé

0.15 euros du km	0.20 euros du km	0.25 euros du km
		
motorisés individuel Franchise de 20 km par trajet*	transports en commun Y compris voiture + transport en commun	co-voiturage Uniquement avec la plateforme mobistage du CNFPT

*Sauf personnes en situation de handicap.
Contactez nous pour plus d'informations

Contrôle de vos frais de transport

Le CNFPT peut vous demander de produire vos justificatifs de trajet **à tout moment** lors de votre présence en stage.

Vous êtes invités à les conserver jusqu'au remboursement de vos frais

Justificatifs pouvant être demandés lors de votre présence au CNFPT :

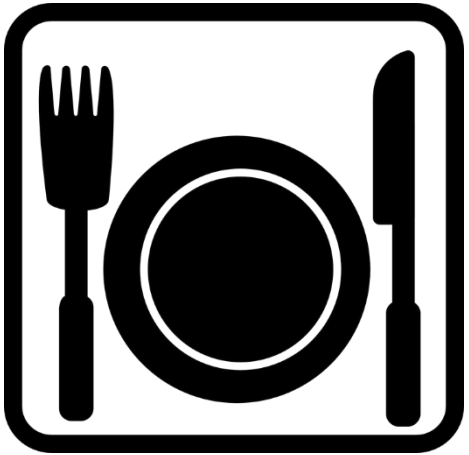
- Votre carte d'abonnement de transport
- Vos titres de transports quotidiens ou aller/retour



contact remboursement **03 28 51 32 18**

sandrine.merlin@cnfpt.fr

Remboursement de vos frais de repas



La restauration du midi est réservée au self du CNFPT Les tickets déjeuner sont remis à l'intervenant à l'accueil du bâtiment

Les repas du soir, si vous êtes hébergé par vous-même ou par le CNFPT, sont remboursés forfaitairement après le stage à 11€

Ce remboursement s'effectue automatiquement à partir de l'état signé en début de stage

Le repas du soir, la veille du stage, n'est pas pris en charge

Réservation de votre chambre d’hôtel



Pour réserver une chambre,
vous devez **compléter le coupon-réponse** en ligne à l’aide du lien reçu dans votre convocation

Conditions : votre résidence administrative doit être située à plus de 70 km par la route du lieu de formation (trajet le plus court Via Michelin)

La réservation d’une chambre **la veille** est soumise à condition de distance (150km aller)



En cas de réservation, si vous changez d’avis
Merci d’avoir la courtoisie de l’annuler en prévenant

contact hébergement **03 28 51 32 10**

hebergement.insetdk@cnfpt.fr

Si vous refusez l’hébergement qui vous est proposé

Vous pouvez refuser l’hébergement et prendre votre hébergement par vous-même avec remboursement forfaitaire **uniquement** si cela n’occasionne pas de frais pour l’INSET
(Ex. Si vous avez réservé une chambre auprès du CNFPTet que vous n’avez pas annulé dans les temps votre hébergement, vous ne pourrez prétendre à ce remboursement)

OU

Bénéficier de la prise en charge d’un Aller/Retour par jour de formation*



*** Lorsque la distance entre le lieu du stage et votre résidence administrative excède 340 km A/R, la prise en charge des frais de transport est calculée sur la base d’1 seul A/R par stage**

Attestation de présence

L’attestation de présence est automatiquement envoyée à votre adresse email à la suite de votre formation (après la période à distance le cas échéant)

Votre service formation reçoit l’attestation en même temps que vous

Pensez à signer l’état de présence chaque ½ journée



Si vous devez vous absenter pendant le stage,

Quel qu’en soit le motif,
Vous devez en informer votre employeur et obtenir son autorisation

Sans oublier de signer une décharge à remettre à l’intervenant ou à l’assistante de formation avant votre départ

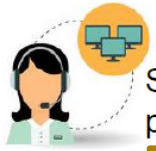


Les contacts utiles

Assistante de formation
(Voir sur votre convocation)

03 28 51 32 18 pour toute question relative à vos remboursements de frais

03 28 51 32 10 pour toute question relative à votre réservation d'hôtel



Si vous rencontrez des difficultés lors de la création de votre compte ou pour accéder à Formadist vous pouvez contacter le support

www.cnfpt.fr/contact

